



Commune de VALLOIRE  
(Hors agglomération)  
D902 du PR124 au PR131+1100

Arrêté temporaire n° 20-AT-1889  
Portant réglementation de la circulation

Fermeture du Col du Galibier suite à une dégradation neigeuse  
(de Plan Lachat au Col du Galibier)

**Le Président du Conseil départemental de la Savoie**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code de la voirie routière

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Savoie en date du 19 mai 2020 relatif aux délégations de signature

Vu la demande de MAISON TECHNIQUE DEPARTEMENTALE - MTD

CONSIDERANT l'altitude, la position et l'exposition aux risques

CONSIDERANT la persistance de la dégradation neigeuse annoncée jusqu'à basse altitude et la nécessité d'assurer la sécurité des usagers

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1 :**

À compter du 02/10/2020 à 12h00 et **jusqu'à nouvel ordre**, la circulation des véhicules est interdite sur la D902 du PR124 au PR131+1100 (VALLOIRE) situés hors agglomération.

**ARTICLE 2 :**

L'interdiction de circuler ne s'applique pas aux services de police et de secours ainsi qu'aux services contribuant au maintien de la sécurité publique.

**ARTICLE 3 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur : MAISON TECHNIQUE DEPARTEMENTALE - MTD / 95 AVENUE DES CLAPPEYS 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE.

**ARTICLE 4 :**

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**ARTICLE 5 :**

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie et le Commandant du Groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à CHAMBERY, le \_\_\_\_\_

**Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,**

**La responsable du Service Exploitation**

#signature1#